



LE RÔLE DE CHACUN, POUR AVANCER

MAIN DANS LA MAIN

L'agent en reclassement, au cœur du dispositif



- Est volontaire pour intégrer le dispositif (formulaire de demande d'intégration)
- Est pro-actif dans la recherche de son nouveau projet professionnel : réalisation d'enquête métiers ou de périodes d'immersion, recherche de formations, etc.
- En fonction du retour de son référent handicap et avec ce dernier, prend contact avec les structures susceptibles de l'accueillir pour une enquête métier ou une période d'immersion

Le référent handicap, le référent du quotidien



- S'assure que l'agent ait connaissance de l'ensemble des dispositions réglementaires entourant sa situation
- Présente le rôle de la commission à l'agent en reclassement et obtient son accord explicite
- Présente la situation de l'agent aux membres de la commission
- Informe l'agent des échanges et du plan d'action défini avec la commission
- S'assure du suivi du plan d'action validé avec la commission : prend contact avec les structures susceptibles d'accueillir l'agent en reclassement pour une enquête métier ou une période d'immersion, en lien avec l'agent
- Fait le bilan avec l'agent à chaque étape d'avancement de son projet de reconversion professionnelle
- Communique sur cette nouvelle modalité d'accompagnement auprès de toutes les personnes ressources

Le référent handicap de la structure d'origine est le lien entre tous les acteurs du dispositif : il travaille main dans la main avec chacun mais reste l'unique référent de l'agent en reclassement.

La commission, un nouvel outil d'accompagnement



- Etudie la situation de l'agent au regard des éléments apportés par le référent handicap
- Imagine les possibilités d'enquêtes métier, de périodes d'immersion et de mobilités pour répondre au projet individuel de l'agent
- Constitue un lieu d'échanges entre pairs experts

